

Service Vétérinaire Santé Protection Animales et environnement
3 rue Jehan Pinard
BP 19
89000 AUXERRE

AUXERRE, le 22/12/2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 21/12/2023

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

EARL DES TROIS POULAILLERS

L'étang
MALICORNE
89120 Charny Orée de Puisaye

Références : GC/ID ENV N°23 000 071
Code AIOT : 0005425619

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 21/12/2023 dans l'établissement EARL DES TROIS POULAILLERS implanté L'étang MALICORNE 89120 Charny Orée de Puisaye. L'inspection a été annoncée le 10/10/2023. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- EARL DES TROIS POULAILLERS
- L'étang MALICORNE 89120 Charny Orée de Puisaye
- Code AIOT : 0005425619
- Régime : Autorisation
- IED : Oui

L'EARL des Trois Poulailleurs est un élevage intensif de volailles soumis à autorisation environnementale.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
2	MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
1	MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)	Arrêté Ministériel du 27/12/2023, article 42
3	MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
4	MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
5	MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
6	MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)	Arrêté Ministériel du 27/12/2013; article 42
7	MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
8	MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
9	MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
10	MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
11	MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
12	MTD3 Azote total excrété, nutrition des animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
13	MTD3 Azote total excrété, nutrition des animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
14	MTD4 Phosphore total excrété, nutrition des animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
15	MTD5 Utilisation rationnelle de l'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
16	MTD5 Utilisation rationnelle de l'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
17	MTD5 Utilisation rationnelle de l'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
18	MTD5 Utilisation rationnelle de l'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
19	MTD5 Utilisation rationnelle de l'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
20	MTD6 Réduction de la production d'eaux résiduaires	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
21	MTD6 Réduction de la production d'eaux résiduaires	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
22	MTD8 Utilisation rationnellement de l'énergie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
23	MTD8 Utilisation rationnellement de l'énergie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
24	MTD10 Émissions sonores	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
25	MTD11 Émissions de poussières, bâtiment d'hébergement	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
26	MTD11 Émissions de poussières, bâtiment d'hébergement	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
27	MTD11 Émissions de poussières, bâtiment d'hébergement	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
28	MTD13 Éviter ou réduire les odeurs et leurs conséquences	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
29	MTD13 Éviter ou réduire les odeurs et leurs conséquences	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
30	MTD14 Émissions atmosphériques d'NH ₃ , stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
31	MTD15 Rejets dans le sol et l'eau, stockage des effluents solides	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
32	MTD15 Rejets dans le sol et l'eau, stockage des effluents solides	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
33	MTD20 Rejets d'N, de P et d'agents microbiens, épandage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
34	MTD20 Rejets d'N, de P et d'agents microbiens, épandage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
35	MTD20 Rejets d'N, de P et d'agents microbiens, épandage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
36	MTD20 Rejets d'N, de P et d'agents microbiens, épandage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
37	MTD20 Rejets d'N, de P et d'agents microbiens, épandage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
38	MTD20 Rejets d'N, de P et d'agents microbiens, épandage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
39	MTD20 Rejets d'N, de P et d'agents microbiens, épandage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
40	MTD22 Incorporation rapide des effluents dans le sol	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
41	MTD24 Surveillance azote et phosphore excrétés dans les effluents d'élevage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
42	MTD25 Surveillance les émissions atmosphériques d'NH4	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
43	MTD25 Surveillance les émissions atmosphériques d'NH4	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
44	MTD25 Surveillance les émissions atmosphériques d'NH4	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
45	MTD27 Surveillance des émissions de poussières	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
46	MTD27 Surveillance des émissions de poussières	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
47	MTD27 Surveillance des émissions de poussières	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
48	MTD32 Émissions atmosphériques d'NH3, hébergement poulets de chair	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
49	MTD32 Émissions atmosphériques d'NH3, hébergement poulets de chair	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
50	MTD32 Émissions atmosphériques d'NH3, hébergement poulets de chair	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
51	MTD34 Émissions atmosphériques d'NH3, hébergement dindes	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
52	MTD34 Émissions atmosphériques d'NH3, hébergement dindes	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

2- 3) Fiches de constats

N° 1 : MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2023, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29
Prescription contrôlée : Mise en œuvre des consignes de sécurité (incendie, écoulements, stockage de produits dangereux, etc.)
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29
Prescription contrôlée : Mise en place d'un plan de contrôle et d'entretien de ses installations
Constats : Non Conforme : absence de contrôle des installations électriques
Type de suites proposées : Susceptible de suites

N° 3 : MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29
Prescription contrôlée : Établissement des procédures de gestion des incidents et accidents
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 4 : MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29
Prescription contrôlée : Eduquer et former le personnel, en particulier dans les domaines suivants: — réglementation applicable, élevage, santé et bien-être des animaux, gestion des effluents d'élevage, sécurité des travailleurs, — transport et épandage des effluents d'élevage,
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 5 : MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29
Prescription contrôlée : Entreposer les cadavres d'animaux, conformément à la réglementation, de manière à prévenir ou à réduire les émissions.
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 6 : MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29
Prescription contrôlée : Registres . mouvement d'animaux (entrée, sortie, naissance, mortalité)
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 7 : MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29
Prescription contrôlée : . consommation d'aliment
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 8 : MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29
Prescription contrôlée : . production d'effluents d'élevage
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 9 : MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29
Prescription contrôlée : . consommation d'eau
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 10 : MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29

Prescription contrôlée :
. consommation d'électricité et/ou de combustibles

Constats :
Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 11 : MTD Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29

Prescription contrôlée :
. production de déchets

Constats :
Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 12 : MTD3 Azote total excrété, nutrition des animaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 3

Prescription contrôlée :
Réduire la teneur en protéines brutes par un régime alimentaire équilibré en azote, tenant compte des besoins énergétiques et des acides aminés digestibles

Constats :
Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 13 : MTD3 Azote total excrété, nutrition des animaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 3

Prescription contrôlée :
Alimentation multiphase au moyen d'aliments adaptés aux besoins spécifiques de la période de production.

Constats :
Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 14 : MTD4 Phosphore total excrété, nutrition des animaux

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 4

Prescription contrôlée :
Alimentation multiphase au moyen d'aliments adaptés aux besoins spécifiques de la période de production.

Constats :

Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 15 : MTD5 Utilisation rationnelle de l'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 5

Prescription contrôlée :

Tenir un registre de la consommation d'eau.

Constats :

Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 16 : MTD5 Utilisation rationnelle de l'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 5

Prescription contrôlée :

Détecter et réparer les fuites d'eau.

Constats :

Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 17 : MTD5 Utilisation rationnelle de l'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 5

Prescription contrôlée :

Utiliser des dispositifs de nettoyage à haute pression pour le nettoyage des hébergements et des équipements.

Constats :

Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 18 : MTD5 Utilisation rationnelle de l'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 5

Prescription contrôlée :

Choisir des équipements appropriés (par exemple, abreuvoirs à tétine, abreuvoirs siphoniques, bacs à eau), spécifiquement adaptés à la catégorie animale considérée et garantissant l'accès à l'eau (ad libitum).

Constats :

Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 19 : MTD5 Utilisation rationnelle de l'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 5

Prescription contrôlée :

Vérifier et, si nécessaire, adapter régulièrement le réglage de l'équipement de distribution d'eau.

Constats :

Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 20 : MTD6 Réduction de la production d'eaux résiduaires

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 6

Prescription contrôlée :

Maintenir les surfaces souillées de la cour aussi réduites que possible.

Constats :

Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 21 : MTD6 Réduction de la production d'eaux résiduaires

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 6

Prescription contrôlée :

Limiter le plus possible l'utilisation d'eau.

Constats :

Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 22 : MTD8 Utilisation rationnellement de l'énergie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 8

Prescription contrôlée :

Systèmes de chauffage/refroidissement et de ventilation à haute efficacité.

Constats :

Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 23 : MTD8 Utilisation rationnellement de l'énergie

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 8

Prescription contrôlée :

Isolation des murs, sols et/ou plafonds des bâtiments d'hébergement.

Constats :

Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 24 : MTD10 Émissions sonores

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 10

Prescription contrôlée :
Maintenir une distance appropriée entre l'unité/ l'installation d'élevage et les zones sensibles.

Constats :
Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 25 : MTD11 Émissions de poussières, bâtiment d'hébergement

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 11

Prescription contrôlée :
Bat.:Bati3 | 4. Utiliser une alimentation humide, en granulés ou ajouter des matières premières huileuses ou des liants aux systèmes d'alimentation sèche,

Constats :
Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 26 : MTD11 Émissions de poussières, bâtiment d'hébergement

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 11

Prescription contrôlée :
Bat.:Bati2 | 4. Utiliser une alimentation humide, en granulés ou ajouter des matières premières huileuses ou des liants aux systèmes d'alimentation sèche,

Constats :
Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 27 : MTD11 Émissions de poussières, bâtiment d'hébergement

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 11

Prescription contrôlée :
Bat.:Bati1 | 4. Utiliser une alimentation humide, en granulés ou ajouter des matières premières huileuses ou des liants aux systèmes d'alimentation sèche,

Constats :
Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 28 : MTD13 Éviter ou réduire les odeurs et leurs conséquences

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42.

Thème(s) : Élevage, MTD 13

Prescription contrôlée :
Maintenir une distance appropriée entre l'installation d'élevage/l'unité et les zones sensibles.

Constats :
Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 29 : MTD13 Éviter ou réduire les odeurs et leurs conséquences

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 13
Prescription contrôlée : Utiliser un système d'hébergement qui met en œuvre un ou plusieurs des principes suivants: — maintenir les surfaces et les animaux secs et propres (par exemple, éviter les déversements d'aliments et l'accumulation de déjections dans les aires d
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 30 : MTD14 Émissions atmosphériques d'NH3, stockage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 14
Prescription contrôlée : Réduire le rapport entre la surface d'émission et le volume du tas d'effluents d'élevage solides.
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 31 : MTD15 Rejets dans le sol et l'eau, stockage des effluents solides

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 15
Prescription contrôlée : Choisir une installation de stockage d'une capacité suffisante pour contenir les effluents d'élevage pendant les périodes durant lesquelles l'épandage n'est pas possible.
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 32 : MTD15 Rejets dans le sol et l'eau, stockage des effluents solides

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 15
Prescription contrôlée : Stocker les effluents d'élevage solides en tas au champ, à l'écart des cours d'eau de surface et/ou souterrains susceptibles de recueillir le ruissellement.
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 33 : MTD20 Rejets d'N, de P et d'agents microbiens, épandage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 20
Prescription contrôlée : Évaluer le terrain devant faire l'objet de l'épandage pour mettre en évidence les risques de ruissellement, compte tenu des éléments suivants: — type de sol, état et pente du champ, —

conditions climatiques, — drainage et irrigation du champ, — assolement , _ ressources hydriques et eaux protégées

Constats :

Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 34 : MTD20 Rejets d’N, de P et d’agents microbiens, épandage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 20

Prescription contrôlée :

Maintenir une distance suffisante entre les champs faisant l'objet de l'épandage d'effluents d'élevage (en laissant une bande de terre non traitée) et: 1. les zones où il existe un risque de ruissellement dans un cours d'eau, une source, un forage,

Constats :

Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 35 : MTD20 Rejets d’N, de P et d’agents microbiens, épandage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 20

Prescription contrôlée :

Eviter l'épandage d'effluents d'élevage lorsque le risque de ruissellement est élevé. En particulier, ne pas épandre d'effluents d'élevage lorsque: 1. le champ est inondé, gelé ou couvert de neige, 2. l'état du sol (par exemple, saturation d'eau ou

Constats :

Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 36 : MTD20 Rejets d’N, de P et d’agents microbiens, épandage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 20

Prescription contrôlée :

Adapter le taux d'épandage des effluents d'élevage en fonction de la teneur en azote et en phosphore des effluents d'élevage et compte tenu des caractéristiques du sol (teneur en nutriments, par exemple), des besoins des cultures saisonnières et d

Constats :

Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 37 : MTD20 Rejets d’N, de P et d’agents microbiens, épandage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 20

Prescription contrôlée :

Synchroniser l'épandage des effluents d'élevage avec la demande en éléments nutritifs des cultures.

Constats :

Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 38 : MTD20 Rejets d’N, de P et d’agents microbiens, épandage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 20

Prescription contrôlée :

Garantir un accès adéquat à l’installation de stockage des effluents d’élevage et veiller à ce que le chargement des effluents puisse se faire efficacement, sans pertes.

Constats :

Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 39 : MTD20 Rejets d’N, de P et d’agents microbiens, épandage des effluents

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 20

Prescription contrôlée :

Vérifier que les machines d’épandage des effluents d’élevage sont en état de fonctionnement et réglées sur le taux d’épandage approprié.

Constats :

Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 40 : MTD22 Incorporation rapide des effluents dans le sol

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 22

Prescription contrôlée :

Les effluents d’élevage épandus sur le sol sont incorporés dans celui-ci soit par labour, soit au moyen d’autres équipements agricoles tels que des herses à dents ou à disques, en fonction du type et de l’état du sol. Les effluents d’élevage sont totalement mélangés avec le sol ou enfouis.

Constats :

Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 41 : MTD24 Surveillance azote et phosphore excrétés dans les effluents d’élevage

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 24

Prescription contrôlée :

Calcul, au moyen d’un bilan massique de l’azote et du phosphore basé sur la prise alimentaire, la teneur en protéines brutes du régime alimentaire, le phosphore total et les performances des animaux.

Constats :

Conforme.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 42 : MTD25 Surveillance les émissions atmosphériques d’NH4

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42

Thème(s) : Élevage, MTD 25
Prescription contrôlée : Bat.:Bati3 Estimation, au moyen d'un bilan massique basé sur l'excrétion et sur l'azote (ou l'azote ammoniacal) total présent à chaque étape de la gestion des effluents d'élevage.
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 43 : MTD25 Surveillance les émissions atmosphériques d'NH4

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 25
Prescription contrôlée : Bat.:Bati2 Estimation, au moyen d'un bilan massique basé sur l'excrétion et sur l'azote (ou l'azote amoniacal) total présent à chaque étape de la gestion des effluents d'élevage.
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 44 : MTD25 Surveillance les émissions atmosphériques d'NH4

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 25
Prescription contrôlée : Bat.:Bati1 Estimation, au moyen d'un bilan massique basé sur l'excrétion et sur l'azote (ou l'azote ammoniacal) total présent à chaque étape de la gestion des effluents d'élevage.
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 45 : MTD27 Surveillance des émissions de poussières

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 27
Prescription contrôlée : Bat.:Bati3 Au moins une fois par an : estimation à partir des facteurs d'émission.
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 46 : MTD27 Surveillance des émissions de poussières

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 27
Prescription contrôlée : Bat.:Bati2 Au moins une fois par an : estimation à partir des facteurs d'émission.
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 47 : MTD27 Surveillance des émissions de poussières

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 27
Prescription contrôlée : Bat.:Bati1 Au moins une fois par an : estimation à partir des facteurs d'émission.
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 48 : MTD32 Émissions atmosphériques d'NH3, hébergement poulets de chair

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, NEA-MTD 32 Amoniac (NH3)
Prescription contrôlée : Bat.:Bati3 Rep.:0,039 0,01 — 0,08 kg NH3/emplacement/an
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 49 : MTD32 Émissions atmosphériques d'NH3, hébergement poulets de chair

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, NEA-MTD 32 Amoniac (NH3)
Prescription contrôlée : Bat.:Bati2 Rep.:0,012 0,01 — 0,08 kg NH3/emplacement/an
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 50 : MTD32 Émissions atmosphériques d'NH3, hébergement poulets de chair

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, NEA-MTD 32 Amoniac (NH3)
Prescription contrôlée : Bat.:Bati1 Rep.:0,012 0,01 — 0,08 kg NH3/emplacement/an
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 51 : MTD34 Émissions atmosphériques d'NH3, hébergement dindes

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 34
Prescription contrôlée : Bat.:Bati2 Ventilation statique ou dynamique avec système d'abreuvement ne fuyant pas (dans le cas d'un sol plein avec litière profonde).
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 52 : MTD34 Émissions atmosphériques d'NH3, hébergement dindes

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 42
Thème(s) : Élevage, MTD 34
Prescription contrôlée : Bat.:Bati1 Ventilation statique ou dynamique avec système d'abreuvement ne fuyant pas (dans le cas d'un sol plein avec litière profonde).
Constats : Conforme.
Type de suites proposées : Sans suite